

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION PARLEMENTAIRE
SUR LA MATERNELLE 4 ANS TEMPS PLEIN EN MILIEU DÉFAVORISÉ
(PROJET DE LOI N° 23)**

**PAR LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT
D'ENSEIGNEMENT (FQDE)**

DÉPOSÉ LE 1^{er} MAI 2013 À QUÉBEC



Ensemble soutenir l'avenir

**Fédération québécoise des
directions d'établissement
d'enseignement**

100-7855, boulevard L.-H.-Lafontaine
Anjou (Québec) H1K 4E4
Téléphone : 514 353-7511
Site : www.fqde.qc.ca/

Pour information :

Michèle Demers, conseillère aux communications
Téléphone : 514-923-6859
Courriel : michele.demers@fqde.qc.ca

Présentation

La Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement est le principal organisme professionnel représentant plus de 2 100 directions d'établissement d'enseignement en provenance de 22 associations régionales.

La mission de la FQDE est de promouvoir le développement professionnel et l'excellence dans la direction des établissements d'enseignement au Québec ainsi que de défendre les droits des directions et directions adjointes d'établissement d'enseignement.

Ce mémoire présente la position de la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement à l'égard du projet de loi n° 23 – Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves âgés de moins de cinq ans.

« Les programmes d'éducation et de protection de la petite enfance (EPPE) devraient mettre en valeur le développement global de l'enfant et non se limiter à faciliter la transition de ce dernier vers la scolarité formelle. Une protection de l'enfant de grande qualité, notamment pour les enfants issus de milieux défavorisés, encourage la motivation, la confiance, le développement cognitif et linguistique et prépare à l'entrée à l'école. »

Unesco

Introduction

D'emblée, la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement tient à faire valoir et comprendre aux différentes instances gouvernementales, les besoins de ses membres pour mener à bien leur mandat de gestion et ainsi permettre aux élèves du Québec de recevoir les services les mieux adaptés à leurs besoins. Les directions d'établissement sont confrontées quotidiennement à une organisation du travail complexe et à une réalité de gestion d'établissement d'enseignement, autour desquelles gravitent tous les acteurs locaux : parents, intervenants scolaires et communautaires. Considérant ces enjeux majeurs, la Fédération croit que les directions d'établissement d'enseignement doivent bénéficier d'un droit de gestion autonome et responsable dans le but de répondre aux besoins spécifiques des élèves, de leur école et de l'environnement communautaire. Les décisions doivent se prendre près des élèves et les directions d'école doivent disposer d'une marge de manœuvre sur l'ensemble de leurs ressources afin de favoriser le succès de leurs élèves.

Tel que mentionné par le Conseil supérieur de l'éducation dans son avis paru en août 2012 : *Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services*, la petite enfance est une période déterminante pour l'épanouissement de chaque individu, particulièrement chez la clientèle issue de milieux défavorisés. Permettre à l'enfant d'évoluer dans un environnement riche où, dès son plus jeune âge, il développera ses habiletés sociales et expérimentera des activités de littératie et de numératie, peut influencer de façon appréciable son parcours scolaire et surtout, à plus long terme, lui permettre de s'engager de façon positive dans la société. C'est pourquoi la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement salue la volonté de la ministre de

l'Éducation, du Loisir et du Sport, madame Marie Malavoy, de mettre en place, de manière progressive, la maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé.

L'investissement en éducation dès la petite enfance est un choix auquel nous adhérons. De plus, l'offre de services spécifiques aux plus vulnérables contribue à réduire les inégalités dans une société où l'accès à l'enseignement est un droit fondamental.

Un questionnement qui subsiste

La Fédération croit que la modification à la Loi sur l'instruction publique concernant certains services éducatifs aux élèves âgés de moins de cinq ans, amène bon nombre de questionnements et que ceux-ci devront être éclaircis avant de procéder à toute forme d'implantation de nouveaux services de maternelle 4 ans à temps plein, auprès de la clientèle défavorisée.

Il est clair que l'implantation progressive du programme durant la première année facilitera la logistique de son déploiement. Elle facilitera également l'évaluation et le suivi du taux de réussite de cette première cohorte, mais encore faut-il que l'évaluation et les suivis soient effectués de manière ponctuelle et rigoureuse pour assurer l'atteinte de l'objectif premier qui est de favoriser l'insertion scolaire harmonieuse des enfants issus de milieux défavorisés.

Toutefois, il est évident que des choix déchirants devront être faits dans la sélection des enfants qui formeront l'unique classe de la commission scolaire. L'unique classe permettra-t-elle à ce projet d'être à la hauteur de ses ambitions? Comment sera déterminée l'école d'accueil de cette première cohorte? Les règles établies pour le choix des écoles, comme par exemple la disponibilité des locaux, répond-elle aux besoins réels des milieux?

Quelles sont les véritables conditions nécessaires à mettre en place pour assurer la réussite de l'implantation? Le programme académique sera-t-il prêt? Comment les parents des territoires sélectionnés seront-ils rejoints? L'école a-t-elle les ressources suffisantes et nécessaires pour intervenir efficacement auprès de cette clientèle?

Permettre l'accès à la maternelle aux enfants de milieux défavorisés dès l'âge de quatre ans ne peut être l'unique façon d'augmenter leurs chances de réussite et de prévenir le décrochage scolaire. La recherche universitaire démontre également l'importance d'intervenir auprès des parents afin de les amener à participer au développement de leur enfant, notamment en lisant avec lui tous les jours et en lui faisant prendre conscience de l'omniprésence de l'écrit dans notre société.

Les apprentissages faits à l'école par l'enfant doivent se consolider à la maison. Si aucune mesure ne vient soutenir les parents, l'énergie déployée à l'école aura peu d'effet. Il faut briser l'isolement social engendré par la pauvreté et l'analphabétisme et travailler davantage en amont pour accompagner les parents et les diriger vers des services pour leurs enfants dès l'âge de 2 ou 3 ans.

L'implantation des maternelles 4 ans nécessite une organisation et une structure adaptées aux besoins des enfants de ce groupe d'âge. Qu'il s'agisse d'encadrement, de ratio, d'accompagnement ou encore d'aménagement physique des locaux, il est primordial de bien identifier les conditions gagnantes à la mise en place de ce projet.

L'intervention en groupe n'est pas toujours efficace auprès des jeunes enfants. Pour la majorité d'entre eux, comme nous pouvons le constater chaque jour dans nos écoles dans les classes du préscolaire, des interventions individuelles seront nécessaires. La qualité de l'accompagnement pédagogique dispensé sera alors tributaire de la formation appropriée des éducatrices et éducateurs.

L'actuel baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire offrant peu de formation destinée à la petite enfance, les enseignants n'ont actuellement pas les outils pour intervenir adéquatement auprès de cette clientèle. Un programme de formation continue devrait être dispensé aux enseignants qui interviendront auprès de ces groupes afin qu'ils soient à la fine pointe des recherches et des nouvelles approches pédagogiques.

Sortir l'enfant de son milieu pour l'amener à l'école où il se retrouvera dans un groupe de 18 élèves qui ont peu ou pas fréquenté le service de garde, nous apparaît un projet ambitieux qui mérite une grande réflexion si on ne veut pas qu'il soit voué à l'échec dès son implantation.

Comment mener des interventions efficaces avec un ratio de 1/18 élèves? La qualité du service dispensé dépendra des ressources qui seront allouées.

Les baisses de ratios dans les groupes durant les deux dernières années ont engendré de criants problèmes d'organisation scolaire. Actuellement, dans plusieurs régions du Québec, les écoles débordent et les élèves doivent vivre dans des locaux trop petits et bien souvent mal adaptés à leurs besoins. Qu'en sera-t-il avec ces classes? Pourront-elles bénéficier d'allocations spécifiques ou bien les restrictions budgétaires obligeront-elles, encore une fois, à fournir des services à rabais infructueux? Pour assurer la réussite de cette implantation et la longévité du projet, il est clair que les budgets devront être souples et permettre une latitude dans leur gestion et leur organisation. Les écoles pourront-elles utiliser les allocations en fonction des besoins de leurs milieux? Ou devront-elles se soumettre à des restrictions les « encarcinant » dans un dédale bureaucratique laissant peu de place aux réels besoins de chaque école? De plus, il nous apparaît nécessaire de rappeler que chaque classe devra être équipée d'une salle de toilette, d'un lavabo et de mobilier adapté à la taille des enfants. Les sommes requises pour l'aménagement de ces locaux sont-elles prévues dans le budget de 8,1 \$ millions lors de la première année d'implantation?

Recommandations

La réussite de ce projet repose sur plusieurs facteurs que nous avons énumérés précédemment. Ajoutons qu'il est primordial que les décisions soient prises près des élèves en tenant compte des besoins des jeunes enfants et des facteurs susceptibles d'influencer leur cheminement scolaire. Il importera d'éviter l'improvisation et l'ouverture de classes tous azimuts sans avoir, au préalable, bien défini l'encadrement et les services qui doivent accompagner ces groupes.

Comme l'a souligné la ministre, madame Marie Malavoy, l'implantation des maternelles 4 ans dans les milieux défavorisés vise les enfants n'ayant pas fréquenté un service de garde avant l'entrée à l'école. Nous espérons fortement que des efforts seront mis de l'avant pour faire en sorte de cibler cette clientèle.

Le nouveau programme devra tenir compte de la clientèle visée et nécessairement s'appuyer, entre autres, sur les dernières recherches en littératie et numératie pour mettre de l'avant un contenu qui respecte le processus d'apprentissage d'un enfant de quatre ans présentant des besoins particuliers.

En plus de ces recommandations, nous réitérons la position que nous diffusons depuis mars 2013 :

La Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement croit fermement qu'il faut respecter les besoins des milieux et éviter d'instaurer méthodiquement une classe par commission scolaire. Les régions où la concentration d'enfants défavorisés est plus grande et la vaste étendue des territoires desservis par une seule commission scolaire doivent absolument être considérées.

Il importe de consulter et d'impliquer les directions d'établissement qui ont une excellente lecture des besoins des jeunes et des parents de leur milieu et qui travaillent en étroite collaboration avec les organismes communautaires de leur région. Elles sont bien outillées pour contribuer à cette implantation.

Conclusion

Le déploiement des maternelles 4 ans à temps plein en milieu défavorisé est un des sujets médiatiques de l'heure. Il est évident qu'il est actuellement d'une grande importance pour les instances gouvernementales. L'amélioration de la condition des enfants de 4 ans en milieu défavorisé est une cause noble à laquelle personne ne peut s'objecter. Mais la réalité veut que l'an prochain, lorsque ce sujet ne fera plus la manchette, les directions d'établissement et leur équipe-école devront, malgré tout, considérer et régir les problématiques entourant l'implantation de ce nouveau service.

Un projet qui, au départ, est d'une grande noblesse, un projet qui aide non seulement les enfants mais également leurs familles, ne peut se réaliser par le biais d'une quelconque improvisation et avec des demi-mesures, s'il veut être à la hauteur de ses ambitions.

Pour assurer la réussite de ce projet dans nos milieux respectifs, nous avons besoin de soutien et de ressources adéquates, sans quoi il pourrait malheureusement s'ajouter à la liste des projets gouvernementaux qui ont avorté. Nous espérons que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport aura le courage de ses convictions pour mener ce dossier à bon port.

Bibliographie

Conseil supérieur de l'éducation, « *Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services* », Avis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Août 2012, 142 p.

Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement, « *Ensemble soutenir l'avenir* », 2009, 31 p.

H. Makdissi, A. Boisclair et P. Sirois. *La littératie au préscolaire, une fenêtre ouverte vers la scolarisation*. Les Presses de l'Université du Québec. 2010

M. Boudreau UQAR, L. Saint-Laurent U. Laval et J. Giasson U. Laval. *La littératie familiale et les habiletés en conscience phonologique des enfants de maternelle*. 2006